

COMPTE-RENDU A LA CAP N°1 DU 5 JUILLET 2018

Le Président de la CAP, Monsieur POGGIOLI, répond à la déclaration liminaire.

Il nous informe ne pas détenir plus d'informations sur la venue du Président MACRON que celles qu'il a lu dans la presse. Il estime que sa venue est « intéressante » à un moment où les suppressions d'emplois à la DGFIP impliquent des fermetures de postes (notamment celui de Saussignac), tout en déplorant le double jeu des politiques lorsqu'ils annoncent que le service public en milieu rural ne doit pas être sacrifié, mais que, dans le même temps, ils suppriment des emplois impliquant les restructurations que nous connaissons.

Il s'interroge d'ailleurs sur les conclusions publiées sur Ulysse relatives à la visite récente du Ministre DARMANIN dans le Loiret qui a évoqué la fusion des trésoreries en milieu rural lors d'une interview auprès d'une radio locale.

Il estime cependant devoir respecter la démocratie, obéir aux directives de la centrale chargée de mettre en place la politique gouvernementale, même s'il concède ne pas partager, à titre personnel, les points de vue et les décisions prises actuellement. Pour le directeur départemental, les annonces que le Président MACRON est susceptible de faire à l'occasion de sa venue en Dordogne seront à écouter avec attention. Il espère qu'elles ne seront pas empreintes de langue de bois, car sa venue serait ainsi, d'après lui, « inutile ».

Il déplore que la feuille de route ne soit pas plus claire, que les annonces ne soient pas plus explicites. Nous lui objectons qu'elles ne peuvent pas être plus claires et que le flou est expressément entretenu, car se serait dévoiler la finalité de la politique, ce qui serait pourvoyeur, potentiellement, de levées de boucliers de la part des fonctionnaires, mais également des citoyens chez lesquels le pouvoir politique ne veut surtout pas susciter de réflexion critique.

Sur la thématique de la réforme des Commissions Administratives Paritaires (CAP) voulue par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP), la parité administrative ne partage pas notre point de vue et estime que le rôle des CAP locales sortira sans doute renforcé. Il ne fait aucun doute que nous n'avons pas la même appréciation de ce qui doit être renforcé. Hors le clientélisme et l'arbitraire, ce qui ne le sera forcément pas, ce sont les garanties dont les personnels bénéficient encore aujourd'hui en cas de restructuration et le traitement équitable des situations en fonction de critères objectifs précis. La réalité du « terrain », la fonte des effectifs, ne permettront guère de faire respecter la règle de l'ancienneté administrative... la nécessité de service sera, à coups sûrs, l'alibi tout trouvé pour affecter les agents, peu importe leurs contraintes et leurs lieux de résidence.

Nous débattons ensuite sur le mouvement de mutation des cadres A au 1^{er} septembre 2018 à proprement parlé. Monsieur DESHAYES SURCIN déplore un mouvement 2018 moins favorable que celui de 2017. Des intérimaires seront à réaliser dans des trésoreries en attendant l'affectation des nouveaux responsables qui devraient être affectés dans le courant du premier trimestre 2019...

Ainsi, ce sont des cadres A qui feront l'intérim des chefs de postes et des services pour les trésoreries de Belvès et Montignac (peut-être la paierie départementale) et pour le SIE de Ribérac. Dans ce cas, les inspecteurs.trices doivent obligatoirement contracter une assurance.

Tous les agents ayant formulé des vœux obtiennent leur premier choix. Il n'en demeure pas moins qu'au 1^{er} septembre, des postes resteront vacants :

- 1 à la trésorerie de Nontron ;
- 1 au SIE de Sarlat ;
- 1 à la trésorerie hospitalière de Périgueux ;
- 1 à la trésorerie de Périgueux municipale.

Il est également fait état qu'au 1^{er} septembre prochain, se seront sept inspecteurs.trices qui feront partie du « vivier I Div », ayant été reçu.es à la sélection. Ce sont donc potentiellement sept cadres A qui pourraient être amené.es à laisser leur postes plus ou moins rapidement !!

La direction a, en outre, déploré le dépôt tardif d'une demande de départ en retraite sur Ribérac qui, malgré l'intervention de la direction locale auprès de la centrale, n'aura pas amené cette dernière à modifier le mouvement et affecter un cadre A sur la RAN en question.

Les organisations syndicales ont voté contre ce mouvement au motif que les postes restés vacants, et l'accumulation des suppressions d'emplois, ne permettent plus de faire fonctionner correctement les services de notre Direction Départementale.

Par ailleurs, Monsieur DESHAYES SURCIN informe les élus que la direction locale a demandé à bénéficier de l'affectation de deux contrôleurs.euses sur la trésorerie de Terrasson, en proie à des difficultés particulières, en ayant recours au « mouvement spécifique ».

Enfin, notre direction espère pouvoir accueillir quatre inspecteurs.trices stagiaires à compter de juillet 2019, qui effectueraient leur stage probatoire et seraient par la suite affecté.es dans les mêmes services.

Tes élu.es et experts en CAP A

Emmanuelle DELAHAYE
Olivier DARRIN